

ARIEL SACRAMENTO SUCCÈDE À AUBIN ADOUKONOU

N° 236 du jeudi 30 janvier 2025

du jour L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

AUDIENCE PLÉNIÈRE À LA COUR CONSTITUTIONNELLE

14 DOSSIERS DONT LE RECOURS DE CHRISTIAN LAGNIDÉ EXAMINÉS CE JOUR

P. 07

LOUIS GBÈHOUNOU VLAVONOU

P. 02

Un président qui a transformé le Parlement béninois



8ÈME CONFÉRENCE DU REFRAM À DAKAR

P. 05

L'expérience de la HAAC du Bénin mise en avant par Édouard LOKO



ACCÈS À LA PLACE DE L'AMAZONE

P. 05

Aucune restriction pour les pique-niques et autres activités

(José Tonato dément les rumeurs et rassure la population)



FENOUE GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & RÉSIDENCES MODERNES MEUBLÉS

+229 0198904640 / 0144904640



ELONA HOUSE

SALLE DE FÊTES & DE CONFÉRENCES HAUT DE GAMME

+229 0198904640 / 0144904640



LOUIS GBÈHOUNOU VLAVONOU

UN PRÉSIDENT QUI A TRANSFORMÉ LE PARLEMENT BÉNINOIS



Depuis son accession à la présidence de l'Assemblée nationale du Bénin en 2019, Louis Vlavonou a insufflé une nouvelle dynamique au Parlement béninois. Son passage à la tête de l'institution législative a été marqué par des réformes profondes visant à moderniser le fonctionnement du Parlement, renforcer la discipline des agents et députés, et améliorer la visibilité de l'Assemblée nationale.

Renforcement de la Discipline :

Présence des agents parlementaires au drapeau et lutte contre l'abandon de poste

Sous le leadership de Louis Vlavonou, une attention particulière a été portée à la rigueur et à la discipline des agents parlementaires. L'instauration de la présence obligatoire des agents parlementaires au drapeau est l'une des innovations majeures de son mandat. Cette mesure vise à inculquer aux fonctionnaires de l'Assemblée nationale les valeurs de patriotisme et de respect des symboles de la République.

Par ailleurs, la lutte contre l'absence injustifiée et l'abandon de poste a été intensifiée. Grâce à des mécanismes de suivi rigoureux, les agents et les députés sont désormais plus assidus dans l'exercice de leurs fonctions, renforçant ainsi l'efficacité des travaux parlementaires.

Modernisation et visibilité du parlement :

Création de la direction de la communication et télévision hémicycle

Conscient de l'importance de la communication institutionnelle, Louis Vlavonou a procédé à la création d'une Direction de la Communication. Cette initiative a permis d'améliorer la transmission des activités parlementaires auprès des citoyens et des partenaires.

Dans cette même dynamique, la mise en place de la télévision Hémicycle constitue une avancée significative. Cet outil médiatique permet de retransmettre en direct les séances plénières et les grands événements parlementaires, renforçant ainsi la transparence et la proximité entre l'Assemblée nationale et le peuple béninois.

Un parlement plus actif sur la scène Africaine

Sous la présidence de Louis Vlavonou, les députés béninois participent plus activement aux missions statutaires et aux réunions des organisations parlementaires africaines. Le Parlement béninois est désormais plus sollicité et présent lors des rencontres internationales, témoignant du rôle accru du Bénin dans la diplomatie parlementaire africaine.

Grâce à ces réformes et innovations, Louis Vlavonou a profondément transformé le Parlement béninois, le rendant plus moderne, plus discipliné et plus influent sur la scène africaine. Son passage restera marqué par un engagement indéfectible en faveur du renforcement des institutions démocratiques du pays.

Emeric Joël ALLAGBE

MEDIAS AU BENIN

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.com,
faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.com

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com

TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION

RCCM RB/PNO/09A848

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE

**+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40 /
01 44 90 46 40**

RÉDACTION

Marcus KOUDJENOUME

+229 01 97 73 97 61

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON

+229 01 96 13 84 84

AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE OUEST

Rappel des délais aux attributaires provisoires

La commission d'attribution rappelle aux attributaires provisoires de l'aménagement de la plage Ouest l'importance du respect des délais fixés pour la concrétisation de leurs engagements. Dans un communiqué officiel, elle souligne que toute défaillance dans les délais impartis pourrait entraîner des conséquences, allant jusqu'à la remise en cause de l'attribution provisoire.

Un rappel essentiel pour garantir le bon déroulement du projet

L'aménagement de la plage Ouest vise à moderniser et optimiser l'espace littoral pour un usage touristique et économique durable. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace, les bénéficiaires provisoires sont invités à finaliser les étapes administratives et techniques dans les délais impartis. La commission insiste sur la nécessité pour les attributaires de respecter les échéances contractuelles, notamment en ce qui concerne la soumission des documents requis et le démarrage effectif des travaux.

Des sanctions en cas de retard

Selon le communiqué, tout retard non justifié pourrait entraîner des mesures strictes, telles que le retrait de l'attribution provisoire et la réaffectation des lots à d'autres opérateurs plus réactifs. Les attributaires provisoires sont donc appelés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter des complications et assurer la réussite du projet d'aménagement de la plage Ouest.

Communiqué

Aménagement de la plage Ouest de Cotonou entre les résidences Marie-Stella et Adouanko

À l'attention des attributaires provisoires de parcelles

Quelle est la suite de la procédure après la publication de la liste des attributaires provisoires ?

- a) Paiement des cautions remboursables :** Les attributaires provisoires retenus doivent payer leur caution sur le numéro de compte IBAN : BJ185 01100 001400083701 36 de la Caisse de Dépôt et de Consignations du Bénin (CDC), domicilié à la Banque BIIC, dans un délai d'un (01) mois à compter de la date de publication de la liste des attributaires provisoires, soit au plus tard le 20 février 2025 à 17h30. Les preuves du paiement de la caution devront être déposées au secrétariat de la SimAU SA.
- La caution s'élève à dix mille (10 000) FCFA le mètre carré pour les nouveaux promoteurs soit douze millions (12 000 000) FCFA pour une parcelle de 1200 m², huit millions (8 000 000) FCFA pour une parcelle de 800 m² et quatre millions (4 000 000) FCFA pour une parcelle de 400 m².
 - Les promoteurs initialement installés sur la plage et recensés en 2021 par les services du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (attributaires de lots de 200 m²) devront s'acquitter d'une caution forfaitaire remboursable de cinq cent mille (500 000) FCFA.
- b) Délivrance des levés topographiques : la SimAU procédera à la délivrance du levé topographique type du lot provisoire sur production de la preuve de paiement de la caution** en vue de l'actualisation des projets ;
- c) Actualisation des projets :** Les attributaires provisoires ont un délai de 30 jours à compter du paiement de la caution remboursable pour déposer la version définitive de leurs projets (minimum Avant-Projet Sommaire assorti des prescriptions architecturales et techniques du projet). Ces projets seront validés par une commission technique.
- NB :** cf. cahier de charges et prescriptions du programme.

- d) Validation des projets retenus :** La commission étudiera les projets actualisés conformément au cahier de charge (conformité architecturale, financement, délai d'exécution, etc.). Les projets validés bénéficieront d'un quitus à produire dans la constitution du dossier du Bail à construction.
- e) Signature du contrat de bail :** Les promoteurs dont les projets sont qualifiés seront conviés à l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) pour la signature du contrat de bail à Construction.
- 1. Quand les travaux commenceront-ils ?** Les promoteurs retenus devront commencer les travaux de construction au plus tard, trois (03) mois après la signature du bail à construction.
- 2. Quelle est la durée des travaux ?** La durée des travaux est de vingt-quatre (24) mois maximum
NB : chaque projet qualifié doit obtenir le Permis de Construire (PC) avant le démarrage des travaux.
- 3. Quelle est la durée du bail à construction ?** Le bail à construction sera conclu pour une durée de quarante (40) années (art 4).
- 4. Quel sera le montant du loyer à payer ?** Loyer (annuel) est fixé au franc symbolique.
- 5. La caution est-elle remboursable ?** La caution sera intégralement remboursée à la fin des travaux achevés dans les délais et conformes au cahier de charges.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION POUR UNE MEILLEURE ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

Un nouvel outil pour moderniser l'évaluation académique

Le paysage de l'enseignement supérieur évolue à grands pas, et avec lui, les méthodes d'évaluation des enseignants et chercheurs. Face aux défis de transparence, d'efficacité et d'objectivité dans l'évaluation des performances académiques, les autorités de l'enseignement supérieur envisagent la mise en place d'un système d'information centralisé. Ce projet ambitieux vise à renforcer la qualité de l'enseignement et de la recherche en s'appuyant sur des indicateurs fiables et une gestion optimisée des données.

Un besoin de modernisation et de transparence

L'évaluation des enseignants-chercheurs repose traditionnellement sur plusieurs critères, notamment la production scientifique (publications, conférences, brevets), l'engagement pédagogique, et la participation aux activités institutionnelles. Cependant, ces évaluations sont souvent jugées parcellaires, subjectives ou trop administratives.

« Nous avons besoin d'un système plus structuré et équitable, qui puisse valoriser à leur juste valeur les contributions des enseignants et chercheurs », explique un responsable du ministère de l'Enseignement supérieur. « Un outil numérique permettrait d'automatiser certains processus et d'assurer une meilleure traçabilité des performances. »

Un système d'information centralisé et interconnecté

Le futur système d'information pour l'évaluation académique devrait intégrer plusieurs fonctionnalités essentielles :

Une base de données nationale regroupant les publications, projets de recherche et activités pédagogiques de chaque enseignant-chercheur.

Des indicateurs de performance basés sur des standards internationaux.

Une plateforme interactive permettant aux enseignants d'autoévaluer leur progression et de soumettre des preuves de leur travail.

Un système de notation et de suivi, avec des rapports réguliers pour les établissements et les autorités de tutelle.

Les défis et les enjeux de la réforme

Si ce projet suscite un certain enthousiasme, il pose également des questions de mise en œuvre et d'acceptation. Certains universitaires s'inquiètent des risques liés à l'excès de bureaucratie ou à une évaluation trop quantitative, qui pourrait mettre en avant le volume des publications au détriment de leur qualité.

« Un bon système d'information doit être un outil d'accompagnement, et non une contrainte supplémentaire », souligne un enseignant-chercheur. « Il est essentiel d'associer la communauté académique à la conception de ce projet. »

Un pas vers une évaluation plus juste et efficace

En dépit des défis, la mise en place d'un système d'information moderne et intégré représente une avancée majeure pour le monde académique. En favorisant une évaluation plus objective, ce dispositif pourrait stimuler la recherche, encourager l'innovation pédagogique et renforcer l'excellence universitaire.

Le succès de cette initiative dépendra toutefois de la capacité des décideurs à trouver un équilibre entre rigueur et souplesse, transparence et respect de l'autonomie académique. Une réforme qui, bien menée, pourrait transformer en profondeur la gestion des carrières académiques et renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur.

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

📞 98904640 / 44904640

Souhaitez-vous organiser un séjour dans un cadre idéal, original et complètement autonome?

Voulez-vous accueillir dans écrin de nature (mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque, séjour en famille et autres types de manifestations...)?

ELONA HOUSE RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR LE CADRE ADÉQUAT



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

8^e CONFÉRENCE DU REFRAM À DAKAR

L'expérience de la HAAC du Bénin mise en avant par Édouard LOKO

La capitale sénégalaise, Dakar, a accueilli les 27 et 28 janvier 2025 la 8^e Conférence du Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM). Cet événement, réunissant les instances de régulation des médias francophones, s'est déroulé sous le thème central : « Poursuivre le dialogue entre les Régulateurs et les Plateformes numériques ». L'objectif principal des échanges était de proposer des stratégies concertées pour encadrer efficacement les plateformes numériques.

Par ailleurs, la conférence a offert un cadre de discussions approfondies sur la lutte contre le piratage et la diffusion illégale des œuvres audiovisuelles. À cette occasion, M. Édouard LOKO, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, a joué un rôle de premier plan. Il a présidé la session thématique consacrée aux « expériences nationales », où il a mis en lumière l'expertise et le parcours de la HAAC Bénin. Cette institution, pionnière en Afrique en matière de régulation des médias, s'apprête à célébrer ses 30 ans d'existence.

À l'issue des travaux, un nouveau président a été désigné à la tête du REFRAM, succédant au Français Roch-Olivier MAISTRE. M. Mamadou Oumar NDiaye, Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal, prend désormais les rênes du réseau.



ACCÈS À LA PLACE DE L'AMAZONE

Aucune restriction pour les pique-niques et autres activités

(JOSÉ TONATO DÉMENT LES RUMEURS ET RASSURE LA POPULATION)



Ces derniers jours, des rumeurs ont laissé entendre que l'accès à la Place de l'Amazone était restreint pour certaines activités, notamment les pique-niques. Face à ces spéculations, le Ministre du Cadre de vie et des Transports, chargé du Développement Durable, M. José Tonato, a tenu à clarifier la situation et à rassurer les citoyens.

Dans une déclaration officielle ce mercredi, il a fermement démenti ces informations, qualifiées de « fausses et infondées ». Il a rappelé que la Place de l'Amazone demeure un espace public ouvert à tous, sans restrictions particulières. « Cet endroit emblématique est destiné à accueillir le public pour divers usages, qu'ils soient récréatifs, culturels ou simplement de détente », a-t-il précisé.

Les pique-niques et autres rassemblements citoyens restent donc autorisés, à condition de respecter l'ordre public, de préserver la propreté des lieux et d'adopter une conduite responsable. Le ministre a souligné l'importance de veiller à l'entretien de cet espace symbolique afin qu'il demeure accueillant pour tous.

Cette mise au point dissipe toute confusion et réaffirme l'engagement du gouvernement à garantir l'accès libre à ce site, qui occupe une place centrale dans le patrimoine et l'histoire du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE

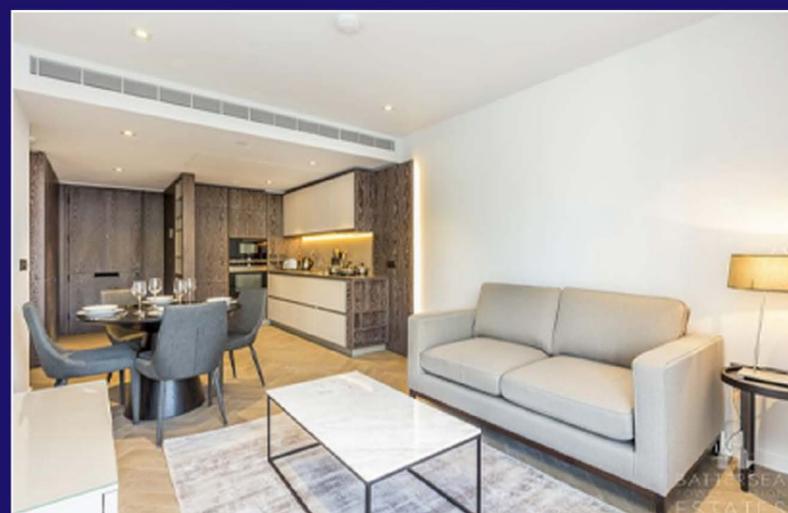
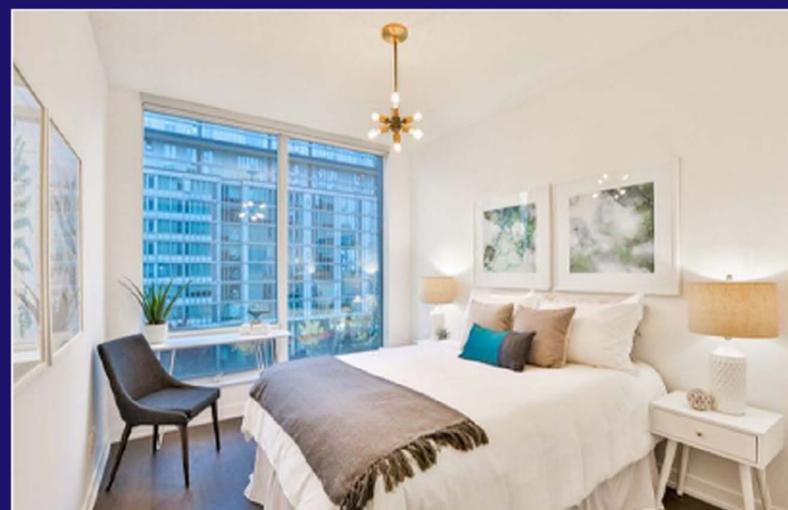


FENOUE GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

**LES APPARTEMENTS SONT
DISPONIBLES POUR DE
COURTS OU LONGS SÉJOURS**



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07

NOMINATION AU CNSR

Ariel SACRAMENTO succède à Aubin ADOUKONOU



Le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) connaît un changement à sa tête. Ariel Sacramento a été nommé directeur général en remplacement de Aubin Adoukonou. Cette nomination marque une nouvelle ère pour l'institution, qui joue un rôle clé dans la régulation et la sécurité du réseau routier national.

Un nouveau cap pour le CNSR

Ariel Sacramento prend les rênes du CNSR avec la mission de renforcer les actions en faveur de la sécurité routière. Son parcours et son expertise dans le domaine de la gestion publique et de la sécurité des transports sont des atouts majeurs pour mener à bien les réformes et les projets en cours. Le CNSR est un organe essentiel chargé de la prévention des accidents, de la sensibilisation des usagers de la route et du suivi de l'application des réglementations en matière de circulation. À travers cette nomination, les autorités souhaitent donner un nouvel élan aux politiques de sécurité routière, dans un contexte où les défis restent nombreux.

Un hommage à Aubin Adoukonou

Aubin Adoukonou, désormais remplacé, a occupé la direction du CNSR durant une période marquée par plusieurs initiatives visant à réduire les accidents de la route. Sous son leadership, des campagnes de sensibilisation et des mesures strictes ont été mises en place pour améliorer la sécurité des usagers. Son engagement et ses actions ont permis des avancées significatives dans le secteur.

Les attentes autour d'Ariel Sacramento

Avec cette transition, Ariel Sacramento est attendu sur plusieurs fronts. Il devra poursuivre et renforcer les efforts déjà engagés tout en apportant des solutions innovantes pour améliorer l'efficacité du CNSR. La modernisation des infrastructures routières, le contrôle accru du respect du Code de la route et l'implication des acteurs du secteur seront autant de défis à relever. Sa nomination suscite donc de nombreuses attentes, tant de la part des autorités que des citoyens, qui espèrent voir des progrès concrets dans la lutte contre l'insécurité routière.

Avec cette nouvelle direction, le CNSR entame une nouvelle phase, et tous les regards seront tournés vers les prochaines actions qui seront mises en œuvre sous la houlette d'Ariel Sacramento.

Emeric Joël ALLAGBE

CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES À PARAKOU ET COTONOU

Des études lancées



Le gouvernement béninois vient d'annoncer le lancement d'études pour la construction de nouvelles infrastructures sportives et culturelles dans les villes de Parakou et Cotonou. Cette initiative vise à renforcer l'accès des populations aux équipements modernes et à promouvoir le développement du sport et de la culture dans le pays.

Des infrastructures pour booster le développement sportif et culturel

Dans un contexte où le Bénin ambitionne de devenir une référence en matière de sport et de culture en Afrique de l'Ouest, ces nouveaux projets marquent une avancée significative. À Parakou, la construction d'un complexe sportif multifonctionnel est envisagée pour répondre aux besoins des athlètes et des amateurs de sport. À Cotonou, les études porteront sur la mise en place d'un centre culturel de grande envergure, destiné à accueillir divers événements artistiques et culturels.

Une phase d'études pour garantir des infrastructures adaptées

Avant le démarrage des travaux, des études techniques approfondies seront menées afin de garantir la viabilité et la durabilité des infrastructures. Ces études prendront en compte des critères tels que l'emplacement, la sécurité, l'impact environnemental et les besoins spécifiques des usagers. L'objectif est de s'assurer que ces équipements répondent aux standards internationaux et qu'ils puissent servir aux générations futures.

Un projet au service de la jeunesse et de l'économie locale

Ces nouvelles infrastructures profiteront en premier lieu à la jeunesse béninoise, qui disposera d'espaces modernes pour la pratique du sport et la promotion de la culture. Par ailleurs, la construction et la gestion de ces infrastructures généreront des emplois et dynamiseront l'économie locale, notamment dans les secteurs du bâtiment, du tourisme et des loisirs.

Avec ces nouvelles études, le Bénin franchit une étape importante dans son ambition de moderniser ses infrastructures sportives et culturelles. La réussite de ces projets pourrait transformer le paysage urbain de Parakou et Cotonou tout en contribuant à l'épanouissement des talents béninois. Les citoyens attendent désormais avec impatience les résultats des études et le début effectif des travaux.

EJA

AUDIENCE PLÉNIÈRE À LA COUR CONSTITUTIONNELLE

14 dossiers dont le recours de Christian Lagnidé examinés ce jour

Les conseillers de la Cour constitutionnelle se réuniront en audience plénière ce jeudi 30 janvier 2025, au siège de l'institution à Ganhi Cotonou. Cette session verra l'examen de 14 recours déposés par des citoyens et des institutions de la République. Parmi ces dossiers, figure celui de M. Christian Enock LAGNIDE, déposé le 27 janvier 2025, sollicitant un avis sur des questions constitutionnelles majeures. Un autre recours important émane de M. Yélinhan RUSTICO, qui conteste la constitutionnalité de la commission d'office d'avocats pour les accusés dans le cadre d'une procédure pénale.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) pourrait également recevoir des éclaircissements sur son nouveau règlement intérieur, suite à la décision DCC 25-005 du 16 janvier 2025 rendue par la Cour constitutionnelle.

L'audience plénière débutera à 10h, dans la salle des audiences Monseigneur Isidore de SOUZA.



Nous sommes une
**Entreprise de
communication**



NOS SERVICES

- Assistance en communication
- Événementiel
- Hygiène et sécurité de l'environnement
- Commerce Général et Divers
- Hôtellerie - Restauration - Tourisme
- Matériels et consommables informatiques
- Fournitures et mobiliers de bureaux
- Batiments et Travaux Publics
- Ingénierie informatique et télécoms
- Entretien et nettoyage
- Vidéo surveillance et réseaux électriques

CE QUI NOUS REND UNIQUE

Nous plaçons vos besoins au cœur de nos priorités, notre entreprise allie expertise, innovation et professionnalisme pour vous offrir des solutions sur mesure. Avec un engagement indéfectible envers la qualité et la satisfaction client, nous sommes votre partenaire idéal pour concrétiser vos projets avec succès et sérénité. Faites confiance à une équipe dynamique qui s'efforce de dépasser vos attentes à chaque étape.



Porto-Novo, Djassin Houinvié -
Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07



Démarcheur
FACILITATEUR

JOURNÉE PORTES OUVERTES



Pourquoi venir ?:

- ✓ Découvrez une maison moderne
- ✓ Jamais Habitée
- ✓ Profitez d'une visite guidée
- ✓ Échangez avec nous sur place

Inscription Obligatoire

08 - Février - 2025

INSCRIVEZ-VOUS

Contactez-nous
+229 01-97406767 

Plus d'informations 

ledemarcheurfaciliteur@gmail.com

L'Emblème du jour

**JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE,
D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITE
PARAISSANT AU BENIN**

Nous sommes votre partenaire incontournable pour rester informés. Avec des parutions quotidiennes du lundi au vendredi, nous couvrons tous les sujets qui comptent. Nos articles, rédigés avec rigueur et passion, sont pensés pour éclairer, inspirer et susciter le débat.



 www.lemblemedujour.com

 Porto-Novo, Djassin Houinvié

 +229 01 98 90 46 40 / 01 95 53 43 95

ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS NATIONAUX EN SANTÉ AU BÉNIN

L'ARS et l'OMS font cause commune autour de la sécurité des patients

Dans le cadre d'une initiative conjointe visant à renforcer la sécurité des patients au Bénin, l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (ARS) annonce l'ouverture d'un atelier de formation des formateurs nationaux spécialisés. L'atelier se déroulera à Cotonou du 29 au 31 janvier 2025. Cet évènement, appuyé par le Bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Cotonou, constitue une étape importante dans l'établissement d'un écosystème sanitaire conforme aux normes de sécurité les plus rigoureuses.

Des objectifs clairs pour le secteur de la santé

Lors d'une conférence de presse tenue le mardi 28 janvier 2025, le président de l'ARS, Dr Lucien DOSSOU-GBÉTÉ, a souligné l'importance de cette formation qui vise à doter les professionnels de la santé de compétences pratiques en matière de sécurité des patients. Ce projet s'inscrit dans la continuité des efforts déployés pour améliorer la qualité des soins au Bénin, au bénéfice des usagers du système de santé. Les Experts de l'OMS présents à cette conférence de presse ont également défendu que la sécurité du patient constitue une dimension incontournable de la qualité des services médicaux.

L'engagement de l'OMS et la pertinence de la démarche

Le Représentant résident de l'OMS au Bénin, Dr Kouamé Jean KONAN, a exprimé sa gratitude envers l'ARS pour son engagement proactif. Dans son intervention, il a observé que, bien que la problématique de la sécurité des patients soit un défi majeur sur le continent africain, le Bénin a su investir de manière significative dans le leadership et les ressources nécessaires pour y faire face.

En apportant son soutien à cette formation, l'OMS s'affirme comme un partenaire heureux et engagé pour l'amélioration des soins de santé dans le pays. En somme, cette formation des formateurs nationaux représente un tournant prometteur pour la sécurité des patients au Bénin. Elle témoigne d'une volonté politique forte d'instaurer un cadre de soins rigoureux, où chaque acteur du système de santé collabore pour assurer le bien-être des patients, réduisant ainsi le risque de préjudices liés aux soins médicaux.

Le défi est immense, mais les premières pierres sont posées vers un avenir où la sécurité des patients sera au cœur des préoccupations sanitaires nationales durant ces trois jours de formation.

Gouvernement du Bénin



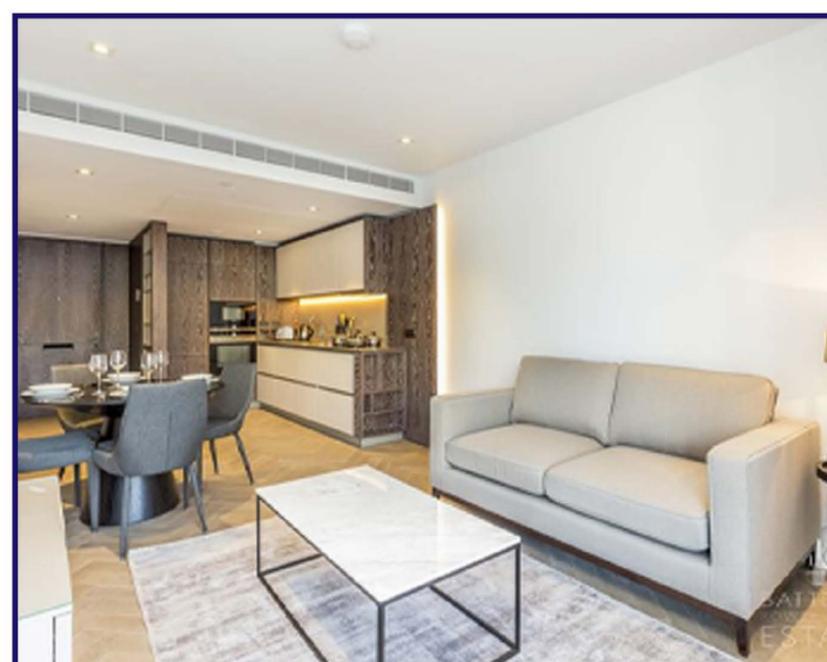
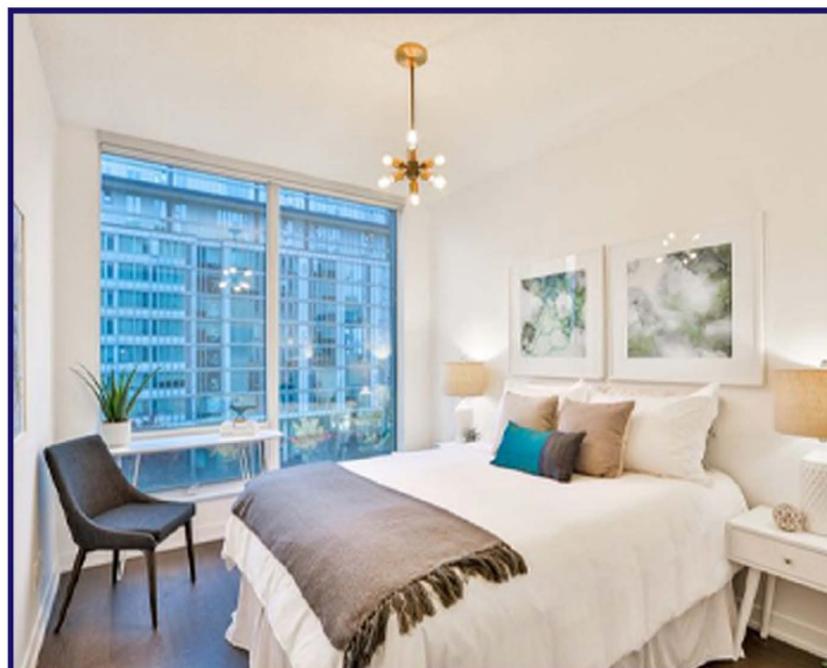


ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE

98904640 / 44904640

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS



FENOU GUEST HOUSE

APPARTEMENTS & CHAMBRES MEUBLÉS

98904640 / 44904640



Porto-Novo, Djassin Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 01 98 90 46 40 / 01 55 49 99 99



+229 01 95 53 43 95 / 01 55 50 07 07